



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-des-Aigles tenue lundi, le 6 juillet 2026 à 19 h 30 au 75, rue Principale, Lac-des-Aigles

Membres du Conseil de ville		Titre	Présent.e	Absent.e
Monsieur Michel Dubé	Maire		☒	☐
Monsieur Richard Daigneault # 1	Conseiller # 1		☒	☐
Madame Lison Bourgoïn # 2	Conseillère # 2		☒	☐
Madame Chantal Ouellet, # 3	Conseillère # 3		☒	☐
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, # 4		☒	☐
Madame Vicky Ouellet # 5	Conseillère, # 5		☒	☐
Madame Marie-Pier Ouellet # 6	Conseillère, # 6		☒	☐

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Michel Dubé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 13.1 Loisirs – Bris fenêtre
- 13.2 Belvédère – Toilette
- 13.3 Circonflexe
- 13.4 Mini-Tournoi
- 13.5 Lac Bellavance

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2026
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Rapport de l'appel d'offres de la vente de la niveleuse et du camion Dodge RAM
- 7. Demandes à la CPTAQ – recommandations (2)
- 8. Mise en place d'un comité de travail intermunicipal - Projet : Évaluer la faisabilité et les modalités de mise en place d'un regroupement temporaire des services de sécurité incendie
- 9. Marcheurs du Québec
- 10. Feuillet paroissial
- 11. PAERRL – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Saint-Guy 2024
- 12. Offre de Nordikeau (eau et égouts)
- 13. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 14. Clôture et levée de la séance

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 JUIN 2026

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue, le 2 juin 2026 tel que présenté.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. COMPTES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026
LISTE DES COMPTES - VILLE DE LAC-DES-AIGLES

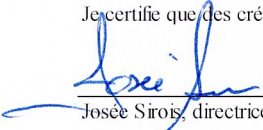
COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

Salaires employés & pompiers		46 733.09
Chèque # 11191 à 11194	Chèques de la liste des comptes du 2 juin 2026	
Chèque Annulé # 11195	mauvaise séquence (corriger)	
Dépôt Direct # 610 à 641	Dépôt direct de la liste des comptes du 2 juin 2026	
Dépôt Direct sur demande #650 Sacha Cima	Réso 243-25 Contrat poste essence	852.00 \$
Dépôt Direct sur demande # 642,644,648 et 650 Sacha Cima	Réso 89-26 Contrat Ent. Arbres, Arbustes, Jardinières etc...	2 000.00 \$
Dépôt Direct sur demande # 643 Maison de la famille	Réso 161-26 commandite journée festive des organismes	100.00 \$
Dépôt Direct sur demande #645 Maison André Viger Québec	Réso 157-26 Siège élévateur escalier, paiement 1/2	3 334.27 \$
Dépôt Direct sur demande #646 Sacha Cima	Remboursement, achat vivace	155.12 \$
Dépôt Direct sur demande #647 Maison André Viger Québec	Réso 157-26 Siège élévateur escalier, paiement 2/2	3 334.28 \$
Chèque # 11190 Poste Canada	Envoi collectif vendeur itinérant	61.27 \$
Chèque # 11195 CISEA	Réso 57-26 Montant de 200\$ pour la fête de la pêche (séquence 11196)	200.00 \$
Chèque # 11196	Réso 73-26 Mini tournoi pompiers (séquence 11197)	500.00 \$
Chèque # 11198	Envoi collectif Bulletin juin 2026 (320)	72.35 \$
Chèque # 11199 et 11200	Annulé	- \$
Chèque # 11201 Stephan Cyr	Réso 71-26 Musique fête du village	600.00 \$
Chèque # 11202 Raphaël Levesque	Réso 71-26 Musique DJ fête du village	300.00 \$
Chèque # 11203 Chantale Naud	Réso 71-26 Danse country fête du village	175.00 \$
Chèque # 11204 Poste Canada	Lettre enregistrée Cynthia Plante	11.50 \$
Accès D Sécurité publique p. 627	Services de la sûreté du Québec 1/2	23 774.00 \$
Accès D Hydro-Québec P.636 à 638	Toutes factures d'Hydro du mois de juin	633.73 \$
Accès D Cogeco p. 628 à 635	Toutes factures de Cogeco du mois juin	701.00 \$
Accès D Revenu Québec p.639	Remises provinciales (employeur)	4 851.31 \$
Accès D Revenu Canada p.640	Remises fédérales (employeur)	768.78 \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 24-05-2026 au 20-06-2026	264.89 \$
Visa	2 permis de réunions, fleurs André Bossé, Amazon Prime, Chat GPT	673.63 \$
Total		43 363.13 \$

COMPTES À PAYER

1	Aleide Ouellet et fils inc.	Ent. Camion voirie	1 041.54 \$
2	Bourgoin Damien	Installation et désinstallation du bassin piscine pour CISEA	52.28 \$
3	Brandt Degelis	Ent. Camion voirie	596.90 \$
4	Breault Jonathan	Installation et désinstallation du bassin piscine pour CISEA et Réunion Dir. Mrc St-Louis	129.64 \$
5	Buanderie K	Loc. et Nett salopettes	166.75 \$
6	Buropro Citation	Pap. Paperline lettre blanc, Cartouche imp. Caserne, copie mono et couleur	553.99 \$
7	Carrefour du camion RIDL	Bousteur à frein, ent camion	365.48 \$
8	Centre Regional de services	Imprimante à reçu epson Biblio	517.39 \$
9	Dickner inc.	Insigne d'enfant attention au jeu	85.10 \$
10	Electro Mécanique service EMS	Rnt. Tracteur massey, Western	279.60 \$
11	Electronique Mercier	Service alphanumérique	205.81 \$
12	Equipements protection du Temis inc.	Maintenance annuel, test hydrostatique	452.44 \$
13	Excavation Régis Bérube inc.	Travaux Alain Santerre	1 980.56 \$
14	Excavation Jean-Guy Roy	voyage 0 3/4 et pierre etc...	6 077.58 \$
15	Excavation J2b	Nettoyer écluse de castor rang 2 St-guy	298.94 \$
16	Fond d'information sur le territoire	Avis de mutation	48.00 \$
17	Formation MS Pro	Cours premier soins camp jour	202.36 \$
18	Fédération Québécoise	Honoraires pour services porfessionnelles au 2026-05-31, assurance combin	536.69 \$
19	Garage Éric Rioux	Ent. Camion voirie	44.84 \$
20	Garage Steve Gamache napa	Ent. Camion voirie St-Guy	471.06 \$
21	Groupe Voyer inc.	Aqueduc, borne incendie, ent. Égout	2 261.52 \$
22	H2Lab inc.	Eau potable et eau usées	459.33 \$
23	Impirmerie Excel	Boîte à lunch nouveau arrivant et t-shirt camp de jour	1 124.41 \$
24	Jean Morneau	Ent. Camion voirie	158.63 \$
25	J.L. services mécaniques inc.	Ent. Véhicule voirie, niveleuse ...	1 148.32 \$
26	Les aménagements Lamontagne inc.	Abat poussière Lda et St-Guy	16 438.55 \$
27	Les équipemens SM 2000 inc.	Ent. Tracteur St-Guy	507.23 \$
28	Livraison M.L.	Dickner carburant	15.30 \$
29	Macpek inc.	Ent. Camion St-Guy	331.69 \$
30	Magasin Coop Squatec	Tapis , mélange B250, clé curtis, pelouse à semer, écrou balancoir etc ...	480.06 \$
31	Les matériaux du Lac	Garage, plage, pompier, aqueduc, gym, égout	1 035.77 \$
32	Les serres de l'avenir	Fleurs	3 280.24 \$
33	Microage Rimouski	Problème outlook bureau	120.72 \$
34	M.R.C. de Témiscouata	Semaine relache VIP	35.00 \$
35	Municipalité de Biencourt	Frais hôtel et stationnement pour congrès ADMQ	364.15 \$
36	Nummax	Frais de service annuel 2026-06-07 au 2027-06-06	275.94 \$
37	Ouelle Vicky	Achat pour la St-Jean	22.13 \$
38	Ouelle Marie-Pier	Déplacement et repas pour cours P1	242.37 \$
39	Ouellet Régis	3 ménages et lavage des vitres Pavillon	800.00 \$
40	Peterbilt Québec est ltée	Saq inspection annuel western	256.10 \$
41	Place du travailleur enr.	Botte Manon Malenfant	222.04 \$
42	Proulx Keven	Achat roue traileur et repas cours P1	56.79 \$
43	Purolator inc.	Analyse d'eau et d'égout	24.39 \$
44	Régie intermunicipale des déchets	Matières Résiduelles 6/12	9 200.56 \$
45	Sani-Express	Produits entretiens pour le Belvedere	397.18 \$
46	Servitech inc.	Équilibrage tranche 1, honoraire professionnelles pour tenue à jour	17 335.51 \$
47	Sirois Josée	Dîner formation, déplacement mini tournoi (hot-dog), etc...	536.84 \$
48	Solux rh	Analyse RH personnel de bureau et voirie	431.16 \$
49	Tardif Stéphanie	Déplacement pour colloque APEQ	66.00 \$
50	Terrapro Construction	Frais de transport couvercle St-Guy	178.20 \$
51	Toromont Cat	Ent. Camion voirie	612.10 \$
52	Transport P.A. Boucher inc.	Ramassage de débris à la plage	258.69 \$
TOTAUX COMPTES À PAYER			72 783.87 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet
D'autoriser le paiement de la Liste des comptes.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

Aucune - Prochaine en août

171-26 6. RAPPORT DE VENTE DE LA NIVELEUSE ET DU CAMION DODGE

Envoi collectif pour vente de la niveleuse et du Camion Dodge Ram fait le 7 mai.

Mise en vente de la niveleuse CHAMP 740A, 1988, kilométrage 67 056 km. Montant de base de 7 500 \$

Et du Camion Dodge RAM **2007** (truck bleu), kilométrage : 424825 km. Montant de base de 2 500 \$.

À la conclusion de l'appel d'offres jeudi, le 11 juin à 15 h, la Ville avait reçu 0 soumission pour la niveleuse et 0 soumission pour le Camion Dodge.

Un avis sur Market Place a été fait pour la vente du Camion DODGE RAM et la Vente a eu lieu le 23 juin. Payé 2 500 \$ tel que demandé comme montant de base.

L'offre de la vente de la niveleuse a été mise sur les PAC et nous avons reçu 2 offres à 4 500 \$ et une autre 5 250 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles entérine le choix de la DG soit pour la vente du camion Dodge RAM de 2 500 \$ à M. Christopher Fortin et qu'elle retienne la soumission la plus haute à 5 250 \$ pour la niveleuse de la compagnie 9176-9828 à Jacky Bérubé.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. DEMANDES À LA CPTAQ – RECOMMANDATIONS (2)

172-26 7.1 DEMANDE CPTAQ LOT 5 406 478

Considérant que le propriétaire au matricule 1517-76-5763, M. Alexandre Gobeil a déposé une demande à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ);

Considérant que l'inspecteur a rempli, en date du 11 juin 2026 la section municipale requise par la CPTAQ;

Considérant que la Ville de Lac-des-Aigles est tenue, en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, de transmettre une résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que l'article 62 de ladite *loi* ne s'appliquent que pour des demandes d'utilisation autres que l'agriculture;

Considérant que la demande ne vise pas à faire autoriser une activité autre que l'agriculture;

Considérant que la demande vise le lots 5 406 478;

Considérant que le propriétaire souhaite vendre ce lot boisé;

Considérant que la demande (D 455129) ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme;

Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin

Que la Ville de Lac-des-Aigles transmette une recommandation favorable à la CPTAQ pour la vente du lot 5 406 478 par M. Alexandre Gobeil.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

173-26

7.2 DEMANDE CPTAQ LOT 5 406 388

Considérant que le propriétaire au matricule 2022-32-2427, M. Jonathan Leblanc Breault a déposé une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant que la Ville de Lac-des-Aigles est tenue, en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, de transmettre une résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la propriété est en processus de vente;

Considérant que la maison est sur le lot 5 406 388;

Considérant que le puits est sur le lot 5 406 438;

Considérant que la servitude de puisage d'eau 10 438 299 a été consentie en contravention de la LPTAA;

Considérant que la superficie de la servitude est de 39.3 m²;

Considérant que la superficie du lot 5 406 388 est inférieure à 5000 m²;

Considérant que la demande vise à régulariser la situation du puits qui alimente la propriété du 122, 1^{er} rang;

Considérant que la demande (D 455210) ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles transmette une recommandation favorable à la CPTAQ pour régulariser l'alimentation en eau potable existante.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

174-26

8. MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE TRAVAIL INTERMUNICIPAL - PROJET : ÉVALUER LA FAISABILITÉ ET LES MODALITÉS DE MISE EN PLACE D'UN REGROUPEMENT TEMPORAIRE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE les élus municipaux, les directions générales ainsi que les directeurs des services de sécurité incendie des municipalités de Saint-Michel-du-Squatec, Biencourt, Lejeune et de la Ville de Lac-des-Aigles, se sont réunis le 10 juin 2026 afin d'échanger sur les différents enjeux liés à l'organisation, à la gestion, à la conformité et à la pérennité de leurs services de sécurité incendie respectifs;

ATTENDU QUE les municipalités participantes à cette rencontre ont pris connaissance du rapport annuel 2025 de la MRC ainsi que des constats du préventionniste, lesquels ont permis d'identifier plusieurs éléments à régulariser afin d'assurer la conformité des services de sécurité incendie au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et aux obligations légales et ministérielles applicables;

ATTENDU QUE les casernes de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt et de Lac-des-Aigles ont fait l'objet, à l'hiver 2026, d'une évaluation de leurs installations par l'APSAM, laquelle a permis de relever plusieurs éléments de non-conformité en lien avec les normes de la CNESST;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de construction d'une nouvelle caserne incendie, laquelle est ciblée par les municipalités environnantes afin de devenir le lieu de référence pour les activités de décontamination du secteur;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata travaille actuellement à la mise en place d'une étude d'opportunité pour définir le ou les modèles optimaux de coopération intermunicipaux en lien avec les services incendies et la sécurité publique à l'échelle de l'ensemble des dix-neuf municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE les municipalités participantes ont fait le constat qu'elles font face à des enjeux similaires, notamment en matière de disponibilité des ressources humaines,

de relève des pompiers, de respect des exigences réglementaires, de couverture de risques ainsi que d'optimisation des ressources matérielles, administratives et financières;

ATTENDU QUE l'ensemble des parties prenantes à cette rencontre ont exprimé une volonté claire de poursuivre les démarches de réflexion concernant les possibilités de collaboration entre leurs services de sécurité incendie respectifs, notamment dans la perspective d'évaluer la faisabilité et d'identifier les modalités de mise en place d'une entente de coopération municipale temporaire des services de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la démarche envisagée par les municipalités se veut complémentaire aux travaux menés par la MRC de Témiscouata et que les municipalités participantes conviennent qu'une réévaluation de la situation devra être effectuée lorsque les conclusions de l'étude menée par la MRC de Témiscouata seront connues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

QUE la Ville de Lac-des-Aigles participe conjointement au comité de travail intermunicipal, visant à évaluer les différentes avenues et les modalités de mise en place d'une régie intermunicipale temporaire;

QUE cette démarche soit reconnue comme une initiative complémentaire aux travaux actuellement menés par la MRC de Témiscouata;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles nomme ses représentants afin de siéger au sein du comité intermunicipal de travail, lequel sera composé, pour chaque municipalité, des personnes suivantes:

- Un élu municipal : Chantal Ouellet, conseillère siège numéro 3
- La direction générale : Madame Josée Sirois, dg
- Le chef du service de sécurité incendie : M. Jonathan Leblanc-Breault

QUE le comité intermunicipal de travail ait notamment pour mandat :

- Évaluer les différentes options de regroupement ou de collaboration possibles;
- Analyser les besoins opérationnels, administratifs, financiers, humains et matériels des services de sécurité incendie participants;
- Étudier les modalités de mise en place d'une régie intermunicipale, d'une entente intermunicipale ou de toute autre structure commune temporaire;
- Identifier les ressources humaines, matérielles, financières et administratives pouvant être mises en commun;
- Favoriser l'harmonisation des pratiques administratives, opérationnelles et organisationnelles des services de sécurité incendie;
- Évaluer les impacts potentiels du regroupement sur la qualité des services, les délais d'intervention, la couverture du territoire, les coûts et la gouvernance;
- Déterminer les étapes, les conditions et les échéanciers nécessaires à une éventuelle mise en œuvre;
- Assurer une veille et une coordination avec les travaux régionaux menés par la MRC de Témiscouata;
- Formuler des recommandations aux conseils municipaux respectifs.

QUE le comité puisse, au besoin, s'adjoindre toute ressource professionnelle, technique ou spécialisée jugée nécessaire à l'analyse et à l'avancement du dossier;

QUE lorsque les conclusions de l'étude menée par la MRC de Témiscouata seront présentées, les municipalités participantes procèdent à une réévaluation de la situation afin de déterminer les suites à donner au projet de regroupement temporaire, en fonction des recommandations, scénarios ou orientations qui seront alors proposés;

QUE les directions générales des municipalités participantes soient autorisées à coordonner les rencontres, les échanges d'information, la préparation des documents de travail ainsi que le suivi administratif du comité intermunicipal;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités participantes ainsi qu'à la MRC de Témiscouata, pour information.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

175-26 **9. MARCHEURS DU QUÉBEC**

Depuis 2020 nous accueillons des marcheurs (D2044), des groupes. Nous leur chargeons 20 \$/nuit /personne.

En moyenne des groupes de 4 à 6 marcheurs viennent pour 1 ou 2 nuits.

Quande il y a juste 1 marcheur, c'est dérangeant autant, clé, argent, étamper les cahiers,...

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles accueille seulement un minimum de 4 marcheurs ou 2 pour 2 nuits minimum.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

176-26 **10. FEUILLET PAROISSIAL**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte de défrayer pour le feuillet paroissial mensuel, à l'imprimer et en faire l'envoi par la poste à LDA et St-Guy.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

177-26 **11. PAERRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – SAINT-GUY 2024**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une subvention pour l'entretien du réseau routier local de Saint-Guy pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Saint-Guy informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution qui sera inscrite dans les États financiers de l'année en cours à la section « Autres renseignements financiers non audités » à la section 11 de la Page 13.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. OFFRE DE NORDIKEAU (EAU ET ÉGOUTS)

Sujet remis en septembre

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 FENÊTRE - LOISIRS

Une fenêtre a été brisée sur notre bâtiment aux loisirs. On verra à la réparer.

13.2 BELVÉDÈRE - TOILETTE

La toilette au belvédère sera ouverte lorsque notre effectif sera plus nombreux (maladie, ...)

13.3 CIRCONFLEXE

De la publicité a été faite dans notre bulletin municipal.

13.4 MINI-TOURNOI

80 enfants ont participé au mini-tournoi des pompiers, samedi le 13 juin. Venant de différentes municipalités du Témiscouata.

13.5 LAC BELLAVANCE – BARRIÈRE

Vérification des permis pour construction et rénovation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Michel Dubé, invite les citoyens à poser leurs questions.
Aucune

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 170-26 et 176-26.



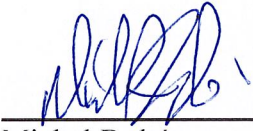
Josée Sirois, directrice générale
Ville de Lac-des-Aigles

178-26

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 43 , l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposés par Monsieur Michel Dubé, maire.

Adopté.



Michel Dubé
Maire



Josée Sirois
Directrice générale

Je, Michel Dubé, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. (Loi sur les cités et villes).

